

IAAT Poitou-Charentes
Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS
Bureaux : 40 avenue du recteur Pineau – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 1er juillet 2009

**Délibération n° 09/026 relative à l'adoption du procès verbal du Conseil
d'administration du 7 mai 2009**

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

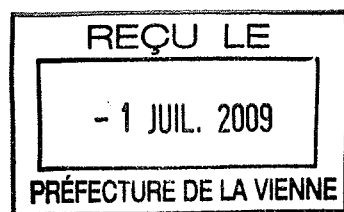
VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

Vu les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes, et notamment leur article 5.4-c,

Vu le projet de procès-verbal annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré et voté,

DÉCIDE d'adopter le procès-verbal du Conseil d'administration du 7 mai annexé à la présente délibération et d'autoriser le Président et le secrétaire de séance à signer ce procès-verbal.



Le Président

Jean-François MACAIRE

Annexe

Conseil d'administration de l'IAAT POITOU-CHARENTES

Séance du 7 mai 2009

Procès verbal

Conformément à l'article 5.4 des statuts de la régie à personnalité morale et autonomie financière, Institut Atlantique d'Aménagement du Territoire Poitou-Charentes -dit IAAT Poitou-Charentes-, son Conseil d'administration s'est réuni le jeudi 7 mai 2009 à 14 heures, dans ses locaux, 40 avenue du Recteur Pineau à Poitiers.

Il est présidé par Monsieur Jean François MACAIRE, Président de l'IAAT Poitou-Charentes, Vice Président du Conseil régional.

Les membres de droit du Conseil d'administration, présents ou représentés sont réunis à ses côtés :

- Monsieur Hervé Ménard, pour le Secrétariat pour les Affaires Régionales représente Monsieur le Préfet de Région Poitou-Charentes,
- Madame Martine DABAN, Conseillère régionale Poitou-Charentes,
- Monsieur Alain Texier, Vice-Président, représente Monsieur le Président de l'Université de Poitiers.
- Madame Françoise Bély, Conseillère régionale, membre de droit, empêchée, est excusée et donne pouvoir au Président Jean François Macaire.

- Monsieur Stéphane Calviac, Directeur de l'IAAT Poitou-Charentes, participe au Conseil d'Administration, assisté Madame Meunier-George, assistante de direction générale et Monsieur Jocelyn Clément, chef comptable.

- Monsieur Dominique Royoux, Président du Conseil scientifique (article 8 des statuts de l'IAAT Poitou-Charentes) assiste aux travaux, à titre consultatif et d'avis sur le programme de travail de la régie.

- Madame Elisabeth Largeau, nommée comptable principale de l'IAAT Poitou-Charentes, par arrêté n°3/SGAR/2009 en date du 14 janvier 2009, assiste aux travaux, à titre consultatif.

L'ordre du jour de la séance du 7 mai 2009 porte sur les points suivants :

- Adoption du procès-verbal du Conseil d'administration du 5 janvier 2009
- Election d'un Vice-président du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes
- Adoption du projet de règlement intérieur de l'IAAT Poitou-Charentes
- Programme de travail de l'IAAT Poitou-Charentes, exercice 2009
- Prise en charge par l'IAAT Poitou-Charentes de l'animation du Réseau Rural Régional en 2009
- Evolution de l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes
- Gratifications à accorder aux stagiaires encadrés par l'IAAT Poitou-Charentes
- Composition du Conseil scientifique de l'IAAT Poitou-Charentes
- Etat des contrats de maintenance et de fonctionnement signés par l'IAAT Poitou-Charentes depuis le 1^{er} janvier 2009.

Rédacteur :

Mme Meunier-George

La séance du Conseil d'administration IAAT Poitou-Charentes est ouverte ce jour, 7 mai 2009, à 14 heures, par son Président, Monsieur Jean François Macaire, qui remercie l'assemblée de sa présence et passe au premier point de l'ordre du jour, portant sur l'adoption du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 janvier 2009.

1) Procès-verbal du Conseil d'administration du 5 janvier 2009

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du procès verbal de la séance première, du Conseil d'Administration de l'IAAT Poitou-Charentes le 5 janvier 2009, remis au dossier, il leur est demandé de se prononcer et d'en adopter les termes.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité le procès verbal de sa séance du 5 janvier 2009**
- Cette adoption fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/018

2) Election d'un Vice-président du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes

Le Président Macaire informe le Conseil de l'obligation, conformément aux statuts de l'IAAT Poitou-Charentes en leur article 5.3, d'élire parmi ses membres un Vice-Président du Conseil d'administration, obligatoirement membre du Conseil régional de Poitou-Charentes.

La candidature de Madame Martine Daban, Conseillère régionale, membre du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes a été retenue.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil élit Madame Martine Daban Vice Présidente du Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes**
- L'élection de Madame Martine Daban à la Vice-Présidente de l'IAAT Poitou-Charentes fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/019

3) Règlement intérieur de l'IAAT Poitou-Charentes :

Par ailleurs le Président Macaire informe le Conseil que l'article 5.5 des statuts de l'IAAT Poitou-Charentes mentionne l'existence d'un règlement intérieur, qui complète, notamment, les statuts sur les délais de convocation du conseil d'administration et les modalités de transmission des dossiers à ses membres ainsi que la désignation d'un secrétaire de séance, chargé de tenir le registre des votes et de signer, avec le Président du Conseil d'administration, le procès verbal.

Ce règlement intérieur le Président propose au Conseil de se prononcer et de bien vouloir en adopter les articles 1 et 2, soumis à son approbation.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité le règlement intérieur de l'IAAT Poitou-Charentes dans ses articles 1 et 2, portant sur les délais de convocation et de transmission de dossiers à ses membres et la nomination d'un secrétaire de séance du Conseil d'administration.**
- L'adoption du règlement intérieur de l'IAAT Poitou-Charentes fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/020.

Le Conseil d'administration prend acte de la nomination de Madame Martine Daban, en tant que secrétaire pour la séance du Conseil du 7 mai 2009.

4) Programme de travail de l'IAAT Poitou-Charentes, exercice 2009 :

- Le Président Macaire rappelle les missions, issues de l'ancienne association IAAT, de service public d'information territoriale, d'analyse et de prospective, d'ingénierie territoriale et de veille informative de l'IAAT Poitou-Charentes.

Il rappelle sa vocation première d'accompagner les services du Conseil régional dans l'élaboration de ses politiques régionales, sans écarter pour autant les partenariats extérieurs qui peuvent être utiles à la Région et au territoire régional.

- Il propose à Monsieur Calviac, directeur, de présenter et de commenter, par pôle, les grandes lignes du programme et des travaux listés dans le dossier porté à connaissance du Conseil.

Monsieur Calviac prend la parole et présente, tout d'abord, les travaux du pôle analyse et prospective territoriales, cœur de métier de l'IAAT Poitou-Charentes, qui concernent principalement le travail avec les services sur la mise en œuvre des dispositifs et des politiques régionales et de développement territorial (bourses et emplois tremplin, tableaux de bord TIC, aides économiques, logement social, partenariat avec Villes au carré sur la politique de la ville, emploi, formation...) mais également des dispositifs susceptibles d'être développés au niveau régional et de portage politique majeur (Tableau de bord de l'emploi rochefortais, observatoire du tourisme de Charente Maritime...). Il est à noter également dans le programme du pôle des demandes plus spécifiques infra ou interrégionales (accompagnement sur la mise en place d'un pays de Poitou-Charentes –Mâble Vienne/Vienne et Creuse- et Ancorim programme InterregIV).

Monsieur Calviac précise ensuite que les travaux du pôle ingénierie territoriale s'inscrivent essentiellement, pour le programme 2009, dans le cadre du dispositif d'animation du réseau rural régional, dont il assure la charge, pour l'organisation, avec l'Etat et la Région Poitou-Charentes d'ateliers de travail (coopération Leader, restauration collective..) tout en poursuivant parallèlement ses missions d'accompagnement des territoires et de capitalisation des expériences des conseils de développement.

Monsieur Calviac rappelle enfin que l'ensemble de ces travaux ne pourraient être menés sans les compétences techniques de la mission cartographie et du pôle systèmes d'information, chargé de la gestion des bases de données géographiques et statistiques, de leur identification et de leur consolidation.

Monsieur Calviac signale également le rôle du pôle documentation et veille informative qui poursuivra, en 2009, ses travaux d'actualisation de bases de données documentaires et de production ou actualisation de documents d'informations, de synthèses thématiques, de documents méthodologiques.

C'est au cours de l'exercice 2009 également que se développeront les échanges, la mise à disposition et le partage d'informations avec les services de la Région mais aussi de l'Université de Poitiers.

- Le Président Macaire remercie Monsieur Calviac pour son intervention et propose au Conseil d'administration de consulter l'avis du Conseil scientifique, conformément aux statuts puis de débattre délibérer et de se prononcer sur le programme 2009 de l'IAAT Poitou-Charentes.
- **Avis du Conseil scientifique sur le programme 2009 IAAT Poitou-Charentes :**

Le Conseil scientifique, représenté par son Président, Monsieur Dominique Royoux, se félicite de la richesse, de la qualité et de la diversité du programme 2009 de l'IAAT.

Il insiste sur le rôle d'anticipateur et d'observateur de l'IAAT Poitou-Charentes et propose qu'il se fasse l'écho de dynamiques inter-territoriales émergentes mais aussi qu'il s'inscrive dans l'identification d'indicateurs de mesures et l'observation en matière d'innovation (culturelle, économique, environnementale...) et d'espaces nouveaux spatio-temporels.

Il propose de réfléchir à la création d'un groupe de travail spécifique.

- **Commentaires du Conseil d'administration :**

Pour l'Etat, Monsieur Hervé Ménard : travaux sur la thématique tourisme :

Monsieur Hervé Ménard s'interroge sur les suites qui pourraient être envisagées sur l'étude prospective tourisme 2020, animée en 2008 par l'association IAAT avec l'Etat et la Région et les passerelles possibles avec les travaux de l'observatoire du tourisme de Charente-Maritime et l'IAAT Poitou-Charentes.

Monsieur Calviac :

Soulignant l'intérêt majeur de ces études rappelle toutefois le départ conventionnel, en décembre 2008, de la chargée de mission sur ce dossier ;

Monsieur Macaire :

Précise le travail très important mené en 2008 par les services, objet d'une présentation-bilan en décembre « bilan économique du tourisme » au cours duquel l'étude prospective a été présentée. L'IAAT Poitou-Charentes devrait être en mesure de se saisir des résultats pour déterminer des indicateurs clefs d'analyse au niveau régional.

Il signale par ailleurs que le CESR s'est auto-saisi de cette thématique pour 2009.

Monsieur Royoux :

Rappelle au Conseil d'administration l'attention particulière qui doit être portée aux travaux de la mission association de l'IAAT, utiles en matière d'analyse du secteur socio-économique de Poitou-Charentes.

Il attire également l'attention du Conseil d'administration sur l'importance des partenariats à conserver, voire développer avec l'Université de Poitiers.

Monsieur Texier :

Signale le travail mené actuellement entre l'Université de Poitiers et l'IAAT Poitou-Charentes sur la rédaction d'une nouvelle convention qui devrait aboutir très prochainement.

Sur la mesure de l'innovation, soulignée par le conseil scientifique :

Le Président Macaire souligne l'intérêt majeur et essentiel de la mesure économique et environnementale de l'innovation au niveau régional, utile notamment dans le plan croissance verte – (énergies renouvelables, rénovation du bâti, nutrition, circuits de l'eau, éco-mobilité...)

Madame Daban souligne également cet intérêt en matière de santé (exemple : enquête « agrican » 0 pesticides.

Monsieur Alain Texier note la diversité et la difficulté de canaliser les initiatives en matière d'innovation mais insiste sur la nécessité de les identifier.

Le Président Macaire rappelle l'édition, fin 2009, d'un document relatif à la stratégie régionale de l'innovation et par ailleurs la tenue d'une table ronde sur la croissance verte.

Il propose de réfléchir au contenu d'un programme, qui pourrait être mis en œuvre en 2010, d'identification et de suivi d'indicateurs de mesure de l'innovation.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité le programme de travail pour 2009 de l'IAAT Poitou-Charentes.**
- **Le Conseil d'administration autorise le Président Macaire à signer la convention correspondante avec le Conseil régional, conformément à l'article 3 des statuts de l'IAAT Poitou-Charentes.**
- **Le Conseil d'administration autorise le Président Macaire à signer toute convention que la réalisation du présent programme de travail rendrait nécessaire.**
- L'adoption du programme 2009 de l'IAAT Poitou-Charentes fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/021.

5) Dispositif d'animation du Réseau Rural Régional Poitou-Charentes –FEADER-

Le Président Macaire propose ensuite au Conseil de délibérer sur le point 5 de l'ordre du jour, portant sur la prise en charge, par l'IAAT Poitou-Charentes, de l'animation du dispositif Réseau Rural Régional –FEADER- Il rappelle la légitimité acquise dans ce domaine par l'IAAT Poitou-Charentes à travers des savoir-faire spécifiques sur les champs de l'animation de réseaux, notamment Leader +.

Il rappelle que ce dispositif reçoit un financement par le biais du fonds européen Feader.

Il signale enfin que ce dispositif est ciblé sur des thématiques stratégiques pour le monde rural (emploi formation, agroenvironnement, diversification...)

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité le dispositif relatif à l'animation du Réseau Rural Régional et la délibération correspondante.**
- **Le Conseil d'administration autorise le Président et le Directeur à signer tout document se référant à l'engagement de l'IAAT Poitou-Charentes dans la démarche d'animation du Réseau Rural Régional Poitou-Charentes.**
- Le dispositif relatif à l'animation du Réseau Rural Régional par l'IAAT Poitou-Charentes fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/022.

6) Organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes :

Le Président Macaire propose au Conseil de délibérer et de se prononcer sur l'évolution de l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes, tel qu'adopté par délibération 09/017 du Conseil d'administration du 5 janvier 2009, au regard des entretiens individuels menés avec les agents qui ont permis de préciser leurs tâches et d'affiner l'organigramme initial.

Dans l'organisation telle que proposée au vote du Conseil de ce jour, Le directeur est assisté dans ses tâches de management par une assistante de direction générale, un chef comptable, une assistante d'équipe coordinatrice et par un agent en charge de l'accueil et du standard. Des pôles sont formés : analyse et prospective territoriales, ingénierie territoriale, système d'information, documentation et veille informative, mission cartographie, réseaux et partenariats.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité l'évolution de l'organigramme qui lui a été présenté.**
- La présentation de l'organigramme de l'IAAT Poitou-Charentes fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/023.

7) Gratifications à accorder aux stagiaires encadrés par l'IAAT Poitou-Charentes :

Le Président Macaire propose au Conseil de délibérer et de se prononcer sur les gratifications à accorder aux stagiaires encadrés par l'IAAT Poitou-Charentes dans le cadre de ses missions.

Si les administrations ne sont pas soumises aux obligations de la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 il convient cependant de respecter les règles auxquelles l'IAAT Poitou-Charentes est soumis, notamment

l'article 5.5b de ses statuts relatif aux emplois, les effectifs et le montant des rémunérations soit, pour les stagiaires 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité le montant des gratifications à accorder aux stagiaires encadrés par l'IAAT Poitou-Charentes.**
- La décision de gratifications accordées aux stagiaires de l'IAAT Poitou-Charentes fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/024.

8) convention entre le Comité départemental de tourisme de la Charente-Maritime et la Région Poitou-Charentes portant sur l'observatoire qualitatif des clientèles touristiques de la Charente-Maritime

Le Président Macaire propose au Conseil de délibérer et de se prononcer sur le projet de convention qui sera signé entre le Comité départemental du Tourisme de Charente Maritime et le Conseil Régional Poitou-Charentes.

Cette convention porte sur l'observation qualitative des populations touristiques de Charente Maritime avec apport de l'expertise méthodologique et statistique de l'IAAT Poitou-Charentes, déjà partenaire de ces études avec les Chambres de Commerce et d'industrie de Rochefort et La Rochelle, depuis 2004, sous son ancien statut associatif.

Le Comité Régional du Tourisme sera associé à ces travaux pour le programme 2009 et l'IAAT Poitou-Charentes traitera de la méthodologie d'enquêtes, l'assistance technique et le traitement et l'analyse des résultats ce qui relève bien de sa mission d'appui et de conseil auprès des acteurs du développement régional.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration adopte et vote à l'unanimité la participation de l'IAAT Poitou-Charentes aux travaux de l'observatoire qualitatif des clientèles touristiques de Charente-Maritime.**
- **Le Conseil d'administration prend note de la convention qui sera signée entre le Conseil régional et le Comité départemental du tourisme de Charente Maritime.**
- La décision de la participation de l'IAAT Poitou-Charentes aux travaux de l'observatoire qualitatif des clientèles touristiques et la signature de la convention entre le Conseil régional et le CDT 17 fait l'objet de la délibération du Conseil n° 09/025.

DISPOSITIONS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE DELIBERATION :

- **Le Président Macaire informe le Conseil d'administration que, conformément à l'article 8.2 des statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et après accord de Madame la Présidente du Conseil**

régional, l'arrêté n° 2009-27, en date du 4 mai 2009 a été signé, portant mention de la composition du Conseil scientifique de l'IAAT Poitou-Charentes.

Cette composition est la suivante :

Au titre du collège « Universités » :

Olivier BOUBA-OLGA, Maître de conférence en Economie à l'Université de Poitiers

Yves JEAN, Professeur de géographie à l'Université de Poitiers

Pascal CHAUCHEFOIN, Maître de conférence en Economie à l'Université de Poitiers

Louis MARROU, Professeur de géographie à l'Université de La Rochelle

Au titre du collège « producteurs de données » :

Francis VENNAT, Directeur Régional de l'INSEE Poitou-Charentes

Patrick FAUGOUIN, Directeur de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie

Au titre du collège « territoires » :

Jean-Jacques BAUD, Vice-Président du CESR

Emmanuel JOBIN, Responsable du pôle SIG du Syndicat informatique de la Charente-Maritime

- **conformément aux dispositions conjointes des articles 5.5 et 6 des statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et à la délibération n° 09/009, le Président Macaire rend compte spécialement au Conseil d'administration des contrats et abonnements passés depuis le 5 janvier 2009.**

Ces contrats sont les suivants :

Matériels et Maintenance informatique : Adelix (maintenance informatique), CINCOM (maintenance informatique), Copieurs Canon.

Abonnements

Quotidiens : Le Monde, Les Echos, La Nouvelle République, « En deux mots ».

Périodiques : Documentation française, Revues GREP, Interrégions, Annales de Géographie RERU, Avis et rapports du CES, Pour, Info éco.

Fonctionnement général : SNCF billetterie, ACS véhicule location, SMACL assurances, Lyreco et Buro + fournitures bureau, Casino carburants et fournitures générales, APSYA entretien, La Poste.

L'ordre du jour étant traité la séance du Conseil d'administration est close à 16heures par le Président Macaire qui remercie ses membres de leur présence.

La Secrétaire,

Martine DABAN.

Le Président,

Jean François MACAIRE.

